

MARCHE PUBLIC

ACTE D'ENGAGEMENT (AE)

N° Référence du marché	2026_SAEC_IEPA_113-01
N° EJ	

Pouvoir adjudicateur

État – Représenté par M. le Préfet de Mayotte

Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)

M. le Directeur de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer (DEALM), terre-plein de M'tsapere, 97600 Mamoudzou

Objet du marché

Accroissement de la capacité d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer (DEALM) de Mayotte.

Remise des offres

Date limite de réception : **le 14 septembre 2026 à 12h00** heure locale de Mayotte

Maître d'Ouvrage :

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du logement et de la Mer
Terre-plein M'tsapéré
97600 Mamoudzou
MAYOTTE

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme :

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer (DEALM)
Terre-plein M'tsapéré
97600 Mamoudzou
MAYOTTE

Service en charge de l'exécution du marché

Service d'Appui aux Équipements Collectifs (SAEC)
SAEC – DEALM Mayotte
Terre-plein M'tsapéré
97600 Mamoudzou

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2191-61 du Code de la commande publique : Monsieur le directeur de la DEALM de Mayotte

Comptable assignataire des paiements :

Direction régionale des Finances publiques de Mayotte
Avenue de la Préfecture BP 501
97600 Mamoudzou
02.69.61.16.40
02.69.61.18.60
drfip976@dgfip.finances.gouv.fr

2 - Caractéristiques du marché

2.1 – Objet de la consultation

La DEALM apporte son appui aux maîtres de l'ouvrage au travers de conventions bilatérales sous la forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités locales.

Le présent marché a pour objet de satisfaire les besoins en suivi d'opération de la DEALM par du portage salarial.

Ces prestations de portage salarial induisent pour le Contractant d'assurer :

- L'élaboration des contrats de travail ;
- Les services de paie et de remboursement de frais ;
- Les déclarations sociales et fiscales ;
- La gestion de services d'assurance complémentaire aux salariés ;
- La gestion et le suivi des dossiers administratifs du personnel.

2.2 - Procédure de passation

La présente consultation est passée selon une procédure formalisée en appel d'offres ouvert, menée en application des articles L.2124-1 à L.2124-2 et R.2124-1 à R.2124-2.1°, R.2161-3.2° et R.2161-5 du Code de la Commande Publique (CCP).

2.3 - Forme juridique du contrat ou du marché

Il s'agit d'un marché de services au sens de l'article L.1111-4 du Code de la Commande Publique (CCP).

Il se réfère au cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG/PI), approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, paru au Journal Officiel de la République française du 1^{er} avril 2021.

Le présent contrat est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire au sens de l'article L. 2125-1.1° du CCP. Il s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande conformément aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du CCP et aux stipulations contractuelles fixées dans ses conditions particulières et générales

La signature du marché n'emporte aucune obligation d'achat pour le pouvoir adjudicateur. Seule l'exécution du marché au moyen de bons de commande engage le pouvoir adjudicateur.

L'émission des bons de commande correspond aux prix unitaires et/ou pourcentages figurant dans le présent acte d'engagement. Les bons de commande sont émis sans négociation ni remise en concurrence préalable, conformément aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

À titre indicatif, le montant total des bons de commande sur toute la durée du marché, période (s) de reconduction (s) comprise (s) est estimé à 2 000 000 euros HT.

2.4 - Allotissement

En application de l'article L. 2113-11-2° du Code de la commande publique, les prestations forment un lot unique. En effet, dans ce cas particulier, la dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence. De plus, elle risque de rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

2.5 – Contenu de l'accord cadre

LE CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP) détaille l'ensemble des modalités de paiements, d'avances, de révision de prix, applicables au présent accord cadre. Chaque bon de commande ouvrira droit aux mêmes conditions et sera traité de façon autonome. Toutefois les demandes concomitantes d'avance, de garantie à première demande (ou cautionnement), d'acompte ou de solde pourront être regroupées par l'opérateur ou le représentant du pouvoir adjudicateur.

2.6- Référence à la nomenclature communautaire CPV

Code CPV Principal :

- 79620000 « Services de mise à disposition de personnel, y compris de personnel temporaire »

2.7 – Durée du marché ou de l'accord cadre

Le marché est conclu pour une durée de deux (2) ans à compter de sa date de notification.

Il pourra être reconduit une (1) fois deux (2) ans par reconduction tacite sans que sa durée totale puisse excéder quatre (4) ans.

Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction.

En cas de non reconduction, la personne publique notifie sa décision au titulaire au moins un mois avant la date anniversaire du marché.

2.8– Lieu d'exécution des prestations

DEAL de Mayotte – Terre-plein de M'Tsapéré – 97600 MAMOUDZOU

3 - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

3.1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, et conformément à leurs clauses,

3.1.1 - ☐ Le candidat se présente seul

Le signataire :

[Indiquer nom, prénom, situation]

☐ S'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte, à réaliser les prestations et à maintenir son offre pendant la durée de validité des offres.

Dénomination sociale	
Capital	
Adresse correspondant au n° SIRET renseigné ci-dessous	
Statut	
Téléphone	
Courriel	
N° SIRET	
N° et lieu d'inscription au registre du commerce	
Code APE	
La société est-elle une PME ¹ ?	☐ Oui ☐ Non

☐ Engage, sur la base de son offre, la société suivante ;

Dénomination sociale	
Capital	
Adresse correspondant au n° SIRET renseigné ci-dessous	
Statut	
Téléphone	
Courriel	
N° SIRET	
N° et lieu d'inscription au registre du commerce	
Code APE	
La société est-elle une PME ¹ ?	☐ Oui ☐ Non

3.1.2 - ☐ Le candidat est un groupement d'entreprises constitué avec les sociétés : [à
dupliquer autant que de besoin]

Co-traitant n°1	
Dénomination sociale	
Capital	
Adresse correspondant au n° SIRET renseigné ci-dessous	
Statut	
Téléphone	
Courriel	
N° SIRET	
N° et lieu d'inscription au registre du commerce	
Code APE	

La société est-elle une PME ¹ ?	☐ Oui ☐ Non
Co-traitant n°2	
Dénomination sociale	
Capital	
Adresse correspondant au n° SIRET renseigné ci-dessous	
Statut	
Téléphone	
Courriel	
N° SIRET	
N° et lieu d'inscription au registre du commerce	
Code APE	
La société est-elle une PME ² ?	☐ Oui ☐ Non

L'ensemble des membres du groupement s'engage sur la base de leur offre.

3.1.3 - Nature du groupement

Pour l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :

☐ Conjoint OU ☐ solidaire

➔ En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire :

¹ PME – telle que définie à l'article 51 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (LME)

² PME – telle que définie à l'article 51 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie (LME)

☐ OUI ou ☐ NON

3.1.4 - Désignation du mandataire et habilitation

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Les membres du groupement : *[cocher la ou les cases correspondantes]*

☐

(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*) de chaque membre du groupement	Lieu et date de signature de chaque membre du groupement	Signature de chaque membre du groupement

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3.1.5 - Répartition des prestations en cas de groupement conjoint

[Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.]

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

3.2 - Déclaration sur l'honneur

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- Sous peine de résiliation de plein droit du marché, à mes torts exclusifs ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, ne confier la réalisation du travail qu'à des salariés employés régulièrement au regard des articles L 1221-10, L 3243-2 et R 3243-1 à R 3243-5 du Code du travail.
- Avoir déposé auprès de l'administration fiscale, à la date de la signature de ce document, l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires.
- N'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-6, L. 2141-7 à L. 2141-11, L. 2141-12 et L. 2141-13 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.
- Être en règle au regard des articles [L. 5212-1](#) à [L. 5212-11](#) du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

3.3 - Compte (s) à créditer

[Joindre le(s) relevé(s) d'identité bancaire ou postal correspondant(s)]

☐ candidat unique
ou groupement solidaire

Titulaire du compte									
Domiciliation									
IBAN									BIC

☐ **ou groupement conjoint** [à dupliquer autant que de besoin]

Co-traitant 1									
Titulaire du compte									
Domiciliation									
IBAN									BIC

4 – Prix et montant du marché - Avance

4.1 – Prix et Montant du marché

L'offre est établie sur la base des conditions économiques générales du mois zéro (M0).

Le montant des bons de commande correspond au coût global des prestations effectivement commandées. Il peut comprendre, selon le besoin, les rémunérations brutes, charges patronales et sociales, primes et indemnités, frais professionnels remboursables validés, ainsi que les honoraires et frais de gestion et d'accompagnement du titulaire et, le cas échéant, l'assurance complémentaire privée santé et prévoyance. Les honoraires et frais de gestion du titulaire constituent les éléments de prix propres au titulaire et sont déterminés selon les prix et/ou pourcentages du présent acte d'engagement.

Tout personnel porté le sera pour une durée minimale de 3 mois. Pour la comparaison des offres, le cadre de simulation financière retient une durée standardisée de 12 mois.

Cette durée de simulation ne constitue pas un engagement sur la durée effective des prestations, qui sera précisée dans les bons de commande.

Les prix et pourcentages définis ci-dessous doivent être cohérents avec les montants renseignés par le candidat dans le cadre de simulation financière à deux profils. Les honoraires et frais propres au titulaire renseignés dans la simulation doivent pouvoir être rapprochés des prix et/ou pourcentages déclarés dans le présent acte d'engagement.

Les modalités de tarification des honoraires de gestion du portage salarial sont définies par le titulaire sous forme de montants forfaitaires et/ou de pourcentages. Le candidat précise l'assiette du pourcentage et, le cas échéant, les conditions d'application retenues (plancher, plafond, etc.).

Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion du prestataire pour le portage salarial, en %, sont définis de la manière suivante :

Durée de mission	Honoraires en % par rapport au salaire net
1 à 3 mois	
Supérieur à 3 mois	

Pour la simulation financière comparative établie sur 12 mois, le taux d'honoraires applicable à la tranche « Supérieur à 3 mois » est utilisé.

Le candidat veille à ce que le montant d'honoraires renseigné dans chacune des deux feuilles de profil soit cohérent avec ce taux et avec les éventuels forfaits, planchers ou plafonds déclarés ci-dessus.

4.2 - Avance

Une avance est accordée au titulaire du marché et aux co-traitants – sauf renonciation expresse – selon les dispositions des articles R. 2191-3 à R. 2191-10 et R. 2191-16 à R. 2191-19 du Code de la Commande Publique (CCP).

Cette avance n'est due que sur la part du marché qui ne fait pas l'objet de sous-traitance.

❶ Le candidat ou le mandataire du groupement :

- ☐ Accepte le versement de l'avance,
☐ Refuse le versement de l'avance.

☐ En cas de groupement conjoint :	Accepte le versement de l'avance	Refuse le versement de l'avance
Co-traitant n°1 :		

Co-traitant n°2 :		
-------------------	--	--

5 – Modalités et Délais d'exécution

5.1 – Modalités d'exécution du marché

Chaque prestation donne lieu à l'émission d'un bon de commande correspondant à la demande du maître de l'ouvrage sur la base des montants unitaires et dont les modalités de versement sont précisées dans le présent acte d'engagement

5.2 – Délais d'exécution

Une fois un porté (candidat) retenu par le maître de l'ouvrage, le dossier administratif du porté sera réalisé dans un délai maximal de Jours ouvrés à compter de l'établissement du bon de commande.

Le non-respect de ce délai fait encourir au titulaire la pénalisation prévue dans le CCP.

5.3 – Exécution personnelle des prestations

5.3.1 – Obligations générales d'exécution

Le titulaire exécute personnellement les missions qui lui sont confiées. Il peut cependant faire réaliser certaines prestations par un cocontractant ou un sous-traitant.

5.3.2 – Sous-traitance

L'accord cadre peut faire l'objet d'une sous-traitance sous réserve que le sous-traitant soit préalablement accepté et ses conditions de paiements agréées par le pouvoir adjudicateur. Le titulaire demeure responsable de la prestation sous-traitée et veille au respect par ses sous-traitants des obligations contractuelles pesant sur lui. Ces sous-traitants sont soumis au même degré d'exigence professionnelle que le titulaire.

6. Modalités de demande de Sous-traitance

En cas de recours à la sous-traitance, conformément aux articles L. 2193-4, L. 2193-5 et R. 2193-1 du CCP, un formulaire DC4 sera annexé au présent acte d'engagement pour chaque sous-traitant et indiquera la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par chaque sous-traitant, son nom et ses conditions de paiement. Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque formulaire annexé constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder. Le montant indiqué au formulaire DC4 est exprimé hors taxe ; le titulaire doit également préciser dans ce formulaire que la TVA est auto liquidée.

Chaque formulaire annexé constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance. La notification du marché est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le montant total des prestations sous-traitées conformément à ces formulaires annexés est de :

- Montant hors TVA

Les déclarations et attestations (article R.2193-1 du CCP) des sous-traitants recensés dans les formulaires annexés, sont jointes au présent acte d'engagement.

7 – Nantissement ou cession de créance

En application des articles R. 2191-45 à R. 2191-53 du Code de la Commande Publique (CCP).

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

☐ La totalité du bon de commande n° Afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

☐ Membre d'un groupement d'entreprise

☐ Sous-traitant

8. Signature du soumissionnaire

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

*Le contrat **doit être signé par une personne habilitée à engager l'entreprise soumissionnaire**, c'est-à-dire par une personne ayant ce pouvoir de plein droit selon les règles du droit commercial ou en vertu d'une délégation de pouvoirs. L'administration doit être en mesure de contrôler l'identité du signataire au moyen des documents remis dans l'enveloppe de candidature. Se référer aux prescriptions du règlement de la consultation ou de l'avis d'appel à la concurrence.*

9. Partie réservée à l'administration

9.1 - Durée de validité de l'offre

Cette offre est valable 6 mois à compter de la date de remise des offres indiquée dans les pièces de consultation.

9.2 - Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191-60 et R. 2191-61 du Code de la commande publique

Monsieur le directeur de la DEALM de Mayotte

9.3 - Informations budgétaires

Imputations budgétaires

Le contrat est imputé sur le programme **0113**,

9.4 – Contrôleur Budgétaire Régional (CBR)

Donne avis sur le caractère soutenable de la programmation pour le BOP.

Visa du Contrôleur Budgétaire Régional

--

9.5 - Signature de l'acheteur, représentant du pouvoir adjudicateur

Date de signature du marché :

--

Signature du représentant
du pouvoir adjudicateur :

--

Signatures et cachets